

## LE CAS DES FORÊTS COMMUNALES DE TROIS-PONTS, STAVELOT, STOUMONT.

par Nicolas DENUIT

Attaché, Chef de cantonnement de Spa

Nos trois communes intègrent des éléments caractéristiques des trois zones bioclimatiques wallonnes que sont la Basse et Moyenne Ardenne, l'Ardenne centro-orientale et la Haute Ardenne.

[L'orateur décrit ces zones en termes de température, pluviosité et durée de la période de végétation]. Les caractéristiques de la Haute et Moyenne Ardenne dominant :

- Altitude élevée
- Précipitations
- Vents
- Gelées de printemps/neige collante
- Pentes et plateaux
- Sols acides (pauvre) et hydromorphes<sup>4</sup>



Superficies des forêts communales: **1296 ha pour Stoumont, 1442 ha pour Trois-Ponts, 919 ha pour Stavelot.**

**La plantation des épicéas est une aubaine** : on en a retiré beaucoup d'argent, ce qui permet de financer des politiques publiques.

**Hélas, nous devons faire face à une grande contrariété : le gibier.** L'espèce cerf est en déséquilibre et cause des dégâts d'écorcement jusqu'à 2m et des dégâts d'abrutissement<sup>5</sup>.

Photo 1 : Dégâts d'écorcement. Photo 2 : Comparaison entre une zone non protégée contre le gibier (à g.) et une autre protégée par des clôtures (à dr.)

### Les contraintes pesant sur la forêt :

- **Sols de pentes** : le plus à Stoumont avec **25%** (3 Pts et Stav.: 16%)
- **Sols hydromorphes** (gorgés d'eau en hiver : le sol schisteux bloque l'infiltration de l'eau → le niveau de la nappe monte et baigne les racines; par conséquent certaines essences sont inaptes à prospérer dans ce type de sol) : **25%** à Stoumont, **26%** à Stavelot. Trois ponts 10 (3 Pts : 10%)
- **Nombre de cerfs par 1000 hectares** : record pulvérisé par Stoumont avec 45-90-**210** ! (De 25 à 50 pour 3Pts, de 30 à 65 pour Stav.), l'équilibre étant considéré lorsqu'on a 30 ou 35 cerfs par 1000 ha.

[L'intervenant présente ensuite une grille de la typologie des forêts et de leur répartition entre Stoumont, Trois-Ponts et Stavelot : Pourcentage de résineux, pourcentage d'épicéa, forêt mixte, et cetera.] La forêt

<sup>4</sup> L'hydromorphie, appelée aussi hydromorphisme, est la qualité d'un sol qui montre des marques physiques de saturation régulière en eau, généralement durant l'hiver.

<sup>5</sup> Abrutissement : consommation de broussailles et de jeunes arbres par les animaux sauvages ainsi qu'à la déformation que cette consommation fait subir aux végétaux qui y sont exposés (Wikipédia)

mixte (feuillus-résineux) représente très peu, entre 2 et 5 % de la surface! La forêt de feuillus mélangés ne représente que 10 à 12 %. Si on ajoute la forêt mélangée résineuse, on arrive à un total en forêt mélangée de : 24% à Stoumont, 26 % à Trois-Ponts et 20% à Stavelot. C'est très peu !

Or le **mélange est l'avenir** pour résister au changement. Il y a urgence!

### **Pour demain, il faudra**

1. **Rétablir l'équilibre faune-flore** en diminuant la densité du grand gibier cerf, sanglier, chevreuil.
2. Puisqu'existent **des contraintes physiques** sur lesquels nous n'avons pas d'emprise, **adapter les essences** et viser l'optimum.
3. **Consacrer des investissements** dans le patrimoine naturel et forestier pour assurer les mélanges, mais cela représente beaucoup de travail et il faut mettre (financer) des moyens humains.
4. **Diversifier** au maximum les essences adaptées à la station et irrégulariser les structures par des martelages dynamiques :
  - en résineux : ajouter des pins, des sapins, des cèdres et des thuyas
  - en feuillus : diversifier le mélange avec le semis naturel de chêne sessile, bouleau, hêtre, érable, peuplier tremble, tilleul, sorbier; favoriser des espèces plus méridionales : il peut s'agir d'espèces autochtones, mais provenant d'écotypes plus méridionaux afin d'assurer une diversification génétique, mais aussi d'espèces allochtones (châtaignier, chêne rouge...)
5. **Favoriser la biodiversité** par des aménagements de liaisons écologiques (lisières internes et externes, clairières forestières, mares...)
6. Favoriser **les équilibres prédateurs-ravageurs** en augmentant la proportion au-delà des normes habituelles de bois morts et de bois-habitats en réservant tous les bois sans valeur
7. **Canaliser le public**, faire respecter des zones de quiétude pour les écosystèmes forestiers
8. **Protéger les sols** par des cloisonnements<sup>6</sup> pour augmenter leur potentiel de production (meilleure alimentation en eau et en nutriment)

**Une citation pour conclure : « L'adaptabilité s'acquiert par l'expérience du changement. » (Daniel JOUVE)**

[nicolas.denuit@spw.wallonie.be](mailto:nicolas.denuit@spw.wallonie.be)

---

<sup>6</sup> Le cloisonnement consiste en l'ouverture d'un réseau de voie d'accès à l'intérieur même des parcelles. Cette technique a pour but de pénétrer dans les forêts de façon rationnelle tout en réduisant les impacts potentiels de l'exploitation, dont le compactage des sols.